

Recommandations aux auteurs publiant à la Römisch-Germanische Kommission

Les manuscrits destinés à être publiés doivent être adressés au premier directeur de la Römisch-Germanische Kommission, Palmengartenstrasse 10–12, D–60325 Frankfurt a. M.

La décision d'imprimer un manuscrit, de le publier dans un périodique ou de le refuser intervient à la suite d'une évaluation. Les auteurs sont priés de garder des copies de tous les textes, données et documents photographiques jusqu'à la parution du volume. Les articles peuvent être rédigés en allemand, anglais et français. Le mode de citation doit se conformer aux directives et abréviations de la Römisch-Germanische Kommission du Deutsches Archäologisches Institut (voir Bericht der Römisch-Germanischen Kommission 71, 1990, 973–998 et 73, 1992, 477–540 ainsi que la version actuelle sur Dyabola www.dyabola.de). Nous recommandons le mode de citation des sciences naturelles avec des titres courts dans les notes en bas de page, comprenant les noms d'auteurs et l'année de parution, et une bibliographie à la fin du texte. Les médias électroniques peuvent seulement être cités s'ils disposent d'un URN (*Uniform Resource Name*) de la Deutsche Bibliothek (www.ddb.de) ou d'un *Persistent Identifier* garantissant l'accessibilité durable à l'URL.

Clôture de rédaction

Germania : le 30 juin pour le 1^{er} demi-volume de l'année suivante
le 31 décembre pour le 2^e demi-volume de l'année suivante
Bericht RGK : le 31 janvier pour le volume à paraître l'année suivante

Format utile (pour figures et légendes)

| | |
|--|----------------|
| Germania et Bericht RGK: | 14,0 : 21,5 cm |
| Römisch-Germanische Forschungen, Germanische Denkmäler der Völkerwanderungszeit, Serie A: | 18,7 : 23,7 cm |
| Limesforschungen: | 16,5 : 24,0 cm |

Manuscrit

Les articles destinés à Germania ne doivent pas excéder 30 pages de texte imprimées (au total environ 110 000 frappes, espaces compris) et 10 pages d'illustrations imprimées. Les critiques comptent au plus cinq pages manuscrites (environ 16 000 frappes, espaces compris) et n'incluent ni notes en bas de page, ni tabelles, ni illustrations. Les citations bibliographiques sont mises en parenthèses dans le texte.

Les articles destinés à Bericht der RGK ne doivent pas excéder 80 pages de texte imprimées (environ 290 000 frappes, espaces compris) et 30 pages d'illustrations imprimées. Toute exception doit être réglée avec la direction.

Veillez à écrire un allemand facile à lire, spécialement pour les lecteurs étrangers, et évitez les phrases trop longues. La rédaction a le droit d'apporter de légères modifications d'ordre stylistique.

Outre le texte et les notes, chaque article doit encore inclure les adresses des auteurs, les légendes, les crédits photographiques, un résumé de 100 mots (Germania) et 300–700 mots (Bericht RGK) au maximum, ainsi que des propositions de mots-clés. Les auteurs sont tous priés de ne rien oublier !

Le manuscrit doit être saisi au « kilomètre », au format MS Word (doc ; docx) ou rtf, en drapeau sans séparation de syllabes et accompagné d'une version imprimée identique. Les fichiers sont à envoyer si possible par courriel à l'adresse redaktion.rgk@dainst.de ou germania.rgk@dainst.de. Seront imprimés en italique uniquement les citations et termes techniques en latin. Les noms des auteurs doivent figurer en petites capitales (jamais en majuscules) dans les notes et abréviations bibliographiques.

Illustrations

Les illustrations doivent nous parvenir avec le manuscrit sous une forme publiable et reproductible. L'impression d'illustrations en couleur est possible avec l'accord de la rédaction. Les illustrations doivent être numérotées consécutivement.

La RGK considère que le droit de reproduction des documents graphiques et photographiques est acquis. Les légendes et crédits photographiques doivent inclure les informations y relatives nécessaires. La dimension maximale des documents photographiques (et plans de fouilles etc.) correspond à DIN A3 ; en cas exceptionnel, les originaux devront être réductibles à ce format sans aucun problème. Cartes, plans et dessins d'objets doivent tous présenter une échelle.

Les originaux des illustrations

Les diapositives, négatifs et épreuves doivent être intactes (pas d'égratignures ni de taches; exception éventuelle : photos historiques).

L'agencement d'illustrations en plusieurs parties nécessite l'envoi d'une ébauche de mise en page et les dessins originaux doivent être remis séparément sans montage. Toute exception doit être réglée à temps avec la direction. Les épaisseurs de trait des illustrations doivent être calculées aux dimensions du format utile, selon la réduction voulue, de façon à ce que les petits détails apparaissent nettement.

Les légendes figurant sur les cartes et les plans (définitions des différents signes conventionnels, hachures, niveaux de gris) doivent être disposées de manière à ne pas gêner la lisibilité de l'image. Les cartes et les plans doivent, dans leur intégralité, rester aussi simples et clairs que possible.

Images numériques

L'acceptation d'images numériques ne garantit pas qu'elles puissent être vraiment intégrées dans une préresse. Les illustrations (sur DVD ou CD-ROM) doivent s'accompagner dans chaque cas d'une version imprimée identique. Il faut mentionner les logiciels graphiques et de traitement d'images.

Mode : Les illustrations en noir et blanc doivent être remises sous la forme d'images en niveaux de gris (demi-tons) ou d'images au trait (couleur pleine, bitmap). Les couleurs indexées ou RVB ne seront pas admises. Ceci vaut également pour les documents en couleur devant paraître en noir et blanc.

Dimensions : Les images scannées d'originaux en demi-tons ou couleurs pleines ne doivent plus nécessiter d'agrandissement.

Résolution : Images en demi-tons et niveaux de gris : au moins 340 dpi, mieux 600 dpi, selon les dimensions de reproduction (et non selon le format de la diapositive) ; images au trait : au moins 1 200 dpi.

Formats de fichiers : Les images tramées sont acceptées uniquement en tant que fichiers tif ou psd. Les graphiques vectoriels doivent provenir de logiciels graphiques courants contenant les infor-

mations nécessaires pour le traitement en préresse. Ils doivent être remis en format ouvert, par ex. comme fichier CorelDraw (cdr), Macromedia Freehand (fh), Adobe Illustrator (ai), AutoCad (dxf, dwg) ou MapInfo. La rédaction technique vous donnera de plus amples informations. On ne doit en aucun cas transformer les graphiques vectoriels en images pixellisées ou en niveaux de gris!

Corrections et autorisation d'imprimer

L'auteur reçoit une épreuve avec les illustrations mises en page. Les auteurs collectifs sont priés de désigner un auteur principal qui sera responsable des corrections, aussi vis-à-vis des co-auteurs. L'épreuve permet de communiquer les corrections souhaitées à écrire en rouge en marge du texte ; en cas de nécessité, il est permis d'avoir recours à des annotations ou des explications au crayon. Il faut inscrire l'autorisation d'imprimer et la date sur la page de couverture. Si l'auteur ne renvoie pas l'épreuve à temps, l'autorisation d'imprimer est considérée comme accordée. En l'absence d'avis contraire de la part des auteurs, la rédaction considère qu'ils acceptent la publication de leurs adresses (officielles et privées). Après la parution de leur article, les auteurs reçoivent de nouveau leurs originaux et tous les médias électroniques.

Tirés à part

Pour des articles, de petites communications et critiques publiés dans *Germania* ainsi que pour des articles dans *Bericht der RGK*, chaque auteur reçoit gratuitement 25 tirés à part et un fichier pdf s'il le désire. Il est possible de commander à ses frais des tirés à part supplémentaires au cours des corrections.

Les tables des matières et les résumés de *Germania* et de *Bericht der RGK* paraissent également sur Internet à l'adresse www.dainst.de (sous *Forschungen* → *Publikationen* → *Zeitschriften*).